

et le ministère de l'Industrie et du Commerce ont-ils élaboré avec le gouvernement de la Saskatchewan un accord leur permettant de faciliter leur programme concernant l'échange de blé contre des génératrices d'énergie achetées à l'étranger?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Non, monsieur l'Orateur.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je voudrais savoir si le gouvernement de la Saskatchewan a fait une demande pour que le gouvernement canadien facilite un accord de ce genre?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions entre le ministère et divers membres du gouvernement d'une part, et d'autre part le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du blé de troc. On a signalé au gouvernement de la Saskatchewan que personne ne pourra, évidemment, empêcher la Saskatchewan Power Corporation ni aucun autre organisme ou société de ce genre au Canada de faire ce qu'elle juge préférable avec le blé canadien qu'elle peut acheter. Mais nous avons également déclaré au gouvernement de la Saskatchewan que tout troc touchant le blé était très délicat et qu'il n'était pas avantageux pour l'agriculteur étant donné la stabilité actuelle du prix du blé dans le monde.

Le très hon. M. Diefenbaker: La stabilité parlons-en.

LE NORD DE L'ALBERTA, LE QUOTA INITIAL
ET LA LOI SUR LA COMMISSION DU BLÉ

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est un fait reconnu que la récolte dans le Nord de l'Alberta n'a atteint que 20 p. 100 du chiffre prévu et que les éleveurs sont toujours remplis à craquer; alors le ministre nous dirait-il pourquoi les céréales n'ont pas quitté le Nord de l'Alberta? Qu'a-t-il l'intention de faire pour remédier à cela maintenant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Ma foi, monsieur l'Orateur, le mouvement des céréales, notamment du blé, s'est quelque peu ralenti durant une partie de l'année, mais il revient à la normale maintenant que les livraisons à la Chine vont se faire. L'acheminement de céréales, comme l'orge, la graine de colza et la graine de lin, a été plus rapide que l'an dernier.

M. George Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre et au pays

quand la Commission du blé pourra accepter des agriculteurs un quota initial pour la campagne agricole en cours?

L'hon. M. Lang: Ma foi, monsieur l'Orateur, la Commission du blé fait tout ce qu'elle peut pour assurer une expédition suffisante de céréales de chaque point de livraison, afin de permettre à tous les agriculteurs de livrer un quota unitaire. C'est une question primordiale et l'affectation des wagons couverts se fait dans ce sens bien sûr, mais conformément à la demande du marché à l'égard de certaines sortes de grains.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrions peut-être autoriser une dernière question supplémentaire et, s'il n'est pas trop tard, reprendre ce sujet dans quelques minutes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait déclaré à l'extérieur de la Chambre que le gouvernement se propose d'apporter certaines modifications à la loi sur la Commission du blé, afin, paraît-il, de restreindre la portée générale de ses pouvoirs actuels. Le ministre peut-il nous dire quelle serait la nature des changements et quand ils seraient présentés à la Chambre?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, puisque le très honorable représentant lit mes coupures, il aura lu sans doute la deuxième, où l'on précise à quoi nous songeons. On y voit que bien des aspects de la vente et de la commercialisation du blé seront étudiés. Le très honorable représentant veut maintenant parler de la réponse selon laquelle, à mon avis, la Commission canadienne du blé fait un excellent travail.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baldwin: Et que dit la troisième coupure?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant d'aller plus loin, je crois devoir rappeler au très honorable représentant et au député qu'il est interdit de poursuivre un débat sur ce qui a été dit et n'a pas été dit. Peut-être poserait-on la question directement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais tirer les choses au clair, car il y a eu une version originale, et voilà maintenant que nous avons une version révisée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et voici maintenant une version re-révisée.